

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025
ID : 015-211502042-20251128-DEL_2025_079-BF

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

**Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 28 novembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 10 ; Représentés : 2 ; Votants : 12

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Cécile CHEVALIER, GALÉRY Jacques représenté par Alain POUGET, PORTERO Séverine, MURAT Frédéric, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 28 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 24 novembre 2025

Délibération N° DEL 2025 079 – Décision modificative N°5

Vu le Budget Primitif voté en date du 10 avril 2025.

Considérant les travaux du Pôle Enfance Jeunesse et de l'extension du Restaurant scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
D 2313 – Opération 29 Constructions	+ 50 000 €	
R 021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 50 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 50 000 €	+ 50 000 €
FONCTIONNEMENT		
D 6188 – Autres frais divers	- 50 000 €	
D 023 – Virement à la section d'investissement	+ 50 000 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
TOTAL DES CREDITS	+ 50 000 €	+ 50 000 €

Après délibération, la proposition est approuvée par 12 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits
Au registre sont les signatures
Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

